

LA VIE LOCALE - Les échos !

Temps de travail des agents logés

Dans les établissements scolaires

Fin 2000 , un protocole d'accord ARTT avait été approuvé par la Municipalité et les deux organisations syndicales.

Dans la continuité, 3 dossiers devaient faire l'objet d'un travail particulier dans le cadre du comité de suivi ARTT : le temps de travail des cadres, le temps de travail des agents des centres de vacances et le temps de travail des agents logés.

Cependant, entre 2001 et 2006, la Municipalité alors en place refuse d'ouvrir le dossier des agents logés.

Fin 2006, début 2007, après une grève des agents logés du service entretien des bâtiments scolaires, le dossier s'ouvre timidement : un travail est lancé sur l'harmonisation des profils de poste des agents logés dans les écoles.

Ce dossier devait faire l'objet d'une présentation en CTP fin 2007. La première étape portait sur l'harmonisation des profils et la redéfinition des missions.

La deuxième étape devait permettre de travailler sur le temps de travail des agents logés dans les écoles (temps de travail effectif et période d'astreinte) avec la perspective de l'étendre à l'ensemble des agents logés de la collectivité. En mars 2008, changement de municipalité.

Début 2009, 2 réunions se sont tenues avec l'administration générale, la DRH et le service sur ce dossier. Fin mars, malgré de nombreuses relances de notre organisation syndicale et l'engagement affirmé de la direction générale de bien vouloir approfondir cette problématique, le dossier est resté au fond du tiroir.

Début mai, la CFDT en référence à l'article 24 fait inscrire ce dossier à l'ordre du jour du CTP du 26 juin. En séance, **la CFDT obtient l'engagement de Monsieur le Maire à faire respecter la législation au regard du décret relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la F.P.T.** Ainsi, ce dossier doit s'ouvrir en septembre pour une finalisation fin décembre 2009.

Monsieur le Maire s'est engagé sur : L'ouverture du dossier en septembre pour une finalisation fin décembre 2009. Dans cette attente, **la CFDT a revendiqué une compensation au regard du temps de travail réellement effectué par les agents dès la rentrée scolaire 2009/2010 et ce jusqu'à la mise en œuvre du cadre légal.**

La CFDT avec les agents resteront très vigilants et mobilisés quant au respect des engagements pris par Monsieur le Maire.

Les ateliers - bâtiments :

Dès mars 2008, la CFDT est intervenue auprès de l'autorité territoriale sur la problématique des ateliers : (dysfonctionnement dans l'organisation générale , problème avec la hiérarchie, manque de personnel, difficulté pour obtenir le matériel nécessaire pour assurer les interventions dans les services, non paiement de certaines primes, difficulté dans la pose des ARTT, etc. .) **Bref ! Un joyeux bazar et surtout une grande démotivation des collègues.** Pour la CFDT et les agents cette situation qui perdure depuis trop longtemps laisse place à une grande interrogation sur le devenir de ce service: **« la Municipalité s'oriente t-elle vers une privatisation future du service » ??.....** Depuis juillet dernier, un nouveau responsable de service est arrivé. Il semble motiver à faire évoluer les choses dans le bon sens. **Mais reste à savoir si on lui en donnera vraiment les moyens particulièrement en terme d'effectif !.....**



(à suivre...)

GRIPPE A H1N1



Quel dispositif pour le personnel communal ?

La CFDT a adressé le 19 août dernier, un courrier à M. le Maire lui demandant de **nous faire connaître le dispositif prévu pour le personnel communal en cas de pandémie de grippe A H1N1.**

Le plan national transmis par les Préfectures précise que **chaque ville doit prévoir en cas de pandémie grippale un plan de continuité des services municipaux.** Il est notamment souligné que **certains services ne peuvent être interrompus** (état civil, funéraire, santé etc...) et ce **malgré un taux d'absentéisme du personnel communal pouvant lui aussi être élevé.** Il est donc urgent de penser à une organisation et d'en informer le personnel.

Sans rentrer dans une psychose démesurée, **la CFDT a demandé :**

Que les services en contact direct avec le public **soient dotés de solutions hydro-alcooliques,**

Que des masques soient dès à présent à la disposition des services dans l'éventualité d'un déclenchement rapide du plan national,

Que le personnel exerçant l'entretien des locaux soit particulièrement sensibilisé aux règles à suivre en terme de désinfection et d'entretien des locaux,

Enfin, **la CFDT a demandé la tenue d'une réunion** sur ce point dans les meilleurs délais .